

E 2/1053

*Le Chargé d'affaires de Suisse à Londres, Ch. Bourcart,  
au Chef du Département des Affaires étrangères, N. Droz*

L

Londres, 29 avril 1892

En réponse à votre office du 25 de ce mois relatif à la proposition de *M. Ilg*, ingénieur au service du roi *Ménélik II*, j'ai l'honneur de vous informer qu'au Foreign Office on n'hésite pas à reconnaître au gouvernement italien le droit de servir d'intermédiaire au souverain africain pour ses rapports avec les puissances étrangères.

Il y a quelque temps la Reine, en réponse à une communication de *Ménélik II*, lui a envoyé une lettre et des présents par l'entremise du gouvernement italien dont on tient à ménager les susceptibilités et auquel l'on pense être particulièrement agréable en procédant de cette manière.

On n'a pas paru montrer ici la moindre appréhension à nous voir entrer en relations avec le roi de Shoa et chercher à créer des rapports commerciaux entre les deux pays, et le sous-secrétaire d'Etat avec lequel j'ai eu l'occasion de parler de cette question ne pensait pas que nous dussions rencontrer de mauvais vouloir de la part de l'Italie pourvu que nous sachions ménager sa jalousie extrême



188

18 MAI 1892

et ne cherchions pas à agir derrière son dos. Je dois laisser à M. Lardy le soin de vous faire savoir si, en ménageant les susceptibilités italiennes, nous ne froissons pas celles de la France. On m'a fait remarquer d'ailleurs au Foreign Office qu'il serait difficile d'envoyer des présents au roi Ménélik sans l'intervention des autorités italiennes car on ne pourrait guère les envoyer par une autre voie que celle de Massaoua, celle de Zeila n'étant pas sûre. Je vois cependant que cette dernière a été généralement suivie par M. Ilg pour lequel M. Vernet avait eu à demander des laissez-passer pour armes aux autorités anglaises d'Aden; peut-être M. Ilg aurait-il des facilités spéciales de ce côté-là, mais, je le répète, on considère ici qu'il y a lieu de recourir à l'intermédiaire des Italiens.